

## LE MÉTIER D'INFIRMIÈRE ? C'EST 7 ANS DE VIE EN MOINS !

rapport annuel d'activité 2008 de la CNRACL

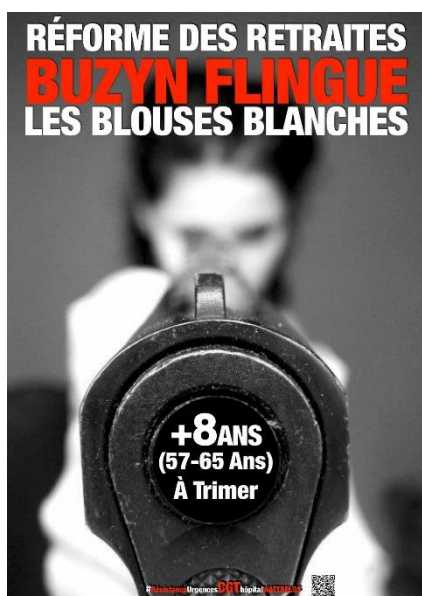
La **Catégorie Active** est une reconnaissance collective de la pénibilité : un départ anticipé possible 5 ans plus tôt que l'âge légal de départ (57 au lieu de 62ans) et une majoration de durée d'assurance de 1 an tous les 10 ans travaillés (pour la Fonction Publique Hospitalière).

Cette disposition concerne 473 583 agents (en 2016), soit 49% des fonctionnaires hospitaliers : Agents des Services Hospitaliers, Aides Médico-Psychologiques, Aides-Soignant·e-s, sages-femmes et maïeuticiens, buandier·e-s, Infirmier·ère·s, ...

80% des femmes qui occupent un poste de catégorie C en bénéficient !

« **LES PERSONNELS DE LA SANTÉ SONT LES GRANDS PERDANTS DU PROJET DE LOI DES RETRAITES AVEC LA FIN DE LA CATÉGORIE ACTIVE ALORS QUE L'ON SAIT [QU'ILS] N'ARRIVENT PAS AU BOUT DE LEUR CARRIÈRE TANT ILS SONT USÉS ET CASSÉS AVANT L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE** » !

Brigitte LAROCHE, secrétaire de la **cgt** du CH d'Albi, 24 janvier 2020.



d'après l'affiche de la **cgt** du CH WATTRELOS

Depuis 2010, le gouvernement a décidé de **supprimer la catégorie active pour les nouveaux professionnels**. Les fonctionnaires déjà en poste (infirmières, manips radio, kinés et nombre d'autres métiers) ont dû choisir entre rester en catégorie B active (avec le maintien d'un départ anticipé à 57 ans), ou passer en catégorie A sédentaire et bénéficier d'une grille de traitements plus avantageuse (100 à 150 € supplémentaires).

Le 21 janvier dernier, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de **supprimer la catégorie active pour tous ceux qui en bénéficient encore** (sauf pour les policiers, gendarmes et gardiens de prison). Avec l'âge d'équilibre fixé à 65 ans, comme cela figure dans le projet de loi déposé, cela obligera tous ces fonctionnaires à

**TRAVAILLER 8 ANS DE PLUS !**

la **cgt** exige le **retrait du projet MACRON / DELEVOYE / PIETRASZEWSKI** et revendique :

- La retraite à 60 ans pour tous à taux plein.
- L'extension de la catégorie active à tous les travaux pénibles et postés à 55 ans.



PERMANENCES  
LUNDI, MARDI ET JEUDI

@ [cgt@ch-alpes-isere.fr](mailto:cgt@ch-alpes-isere.fr)

☎ 04 76 56 44 58

- IMPRIMÉ PAR NOS SOINS ▪ NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE ▪
- RETRAITE : LE VRAI DU FAUX ! N°0 ▪ 21 DÉCEMBRE 2019 ▪